

2011_B279

OBJET : Institution - Relations internationales - Attributions de subventions aux associations

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Risques
Relations Internationales et Coopération Décentralisée

01_03_RI_b21072011

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Claude FILIPPI

Objet : Relations Internationales - Attribution de subventions aux associations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la coopération décentralisée, six associations du territoire qui interviennent dans le champ de l'international ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour soutenir des projets destinés aux populations en difficulté.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a une compétence de principe à exercer des actions de coopération décentralisée dans tous ses domaines de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives qui lui sont dévolus par la loi ou par ses statuts.

L'intervention de notre communauté en matière de coopération décentralisée concerne essentiellement des actions qui participent au rayonnement et à l'essor de notre territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le soutien aux associations.

Cette année, plusieurs associations ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour obtenir une aide financière directe pour la réalisation de leur projet à l'étranger.

La commission de pilotage « Relations internationales », réunie le 26 mai 2011, a donné un avis favorable à ces demandes ci-après détaillées, pour un montant total de 38 000 euros.

ASSOCIATION « IMAG IN »

Cette association a pour but la mise en œuvre et le soutien d'actions sociales en France et à l'étranger. Son projet, objet de la demande de subvention est destiné à la réhabilitation de l'école de la Roseraie à Tamatave (MADAGASCAR) par la construction d'une bibliothèque et de sanitaires.

Il doit également permettre d'améliorer les conditions de vie des élèves orphelins qui résident dans cet établissement.

Par ailleurs, l'association IMAG'IN organise des actions d'information, au travers d'expositions photographiques notamment, dans les établissements scolaires de notre territoire de façon à sensibiliser les écoliers aux difficultés d'accès à l'éducation des enfants des pays émergents.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté à hauteur de 4 000 euros.

MAISON DU JAPON MEDITERRANNEE

L'association « Maison du Japon en Méditerranée », a pour but de développer les relations entre la Provence et le Japon ainsi que des échanges entre la Communauté du Pays d'Aix et le Japon.

Cette année, elle organise la 8^{ème} édition du festival « Printemps du Japon » en Pays d'Aix, du 22 au 24 juin, constitué d'un ensemble de manifestations à caractère culturel destinées à faire connaître les spécificités d'une culture originale mais également d'appréhender l'archipel nippon dans une approche économique et d'échanges.

Le « Business Forum Japan en Pays d'Aix » regroupe à la fois des conférences, des échanges universitaires, des ateliers pratiques pour les PME et des conférences économiques. Cet événement s'adresse tant au grand public qu'à un public plus averti et aux professionnels, en particulier aux entreprises du territoire de la Communauté. Ces manifestations multi-partenariales sont organisées en coopération avec le JETRO.

Cette association sollicite un soutien financier de 13 000 euros.

ASSOCIATION VENTALILI

Cette association a pour but de développer des échanges solidaires et culturels entre la commune de Ventabren et Tanlili au Burkina Faso et leurs écoles.

Le projet 2011 a vocation à poursuivre et terminer les équipements de base permettant de faciliter l'alimentation en eau potable du village, de façon à améliorer les conditions de travail des femmes. A terme, il s'agit d'atteindre l'autosuffisance alimentaire par l'irrigation et la régénération des sols.

L'association sollicite une participation financière de la Communauté de 5 000 euros.

ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN

Cette association a pour objet de promouvoir le développement durable dans les pays en voie de développement par le biais de la solidarité internationale.

Elle souhaite pouvoir participer au co-financement de la construction de trois nouvelles classes dans l'école de Moussala (MALI) de façon à faire évoluer cette structure scolaire en soutenant la population locale. En effet, l'éducation nationale malienne finance les enseignants à condition que les villageois supportent la construction des locaux.

Pour réaliser son projet, l'association sollicite une aide financière de la Communauté d'un montant de 9 500 euros.

FORMATION SANS FRONTIERE

Cette association a pour but d'aider les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle situés dans les pays en développement qui se trouvent en situation de détresse et de misère. Cette aide a pour objectif l'insertion professionnelle et la promotion sociale des ressortissants Guinéens en difficultés économiques majeures.

Elle se propose d'assurer, cette année encore, la pérennisation des actions initiées dès 2004 par des bénévoles (élèves et enseignants) du Centre de Formation d'Apprentis d'Aix en Provence, en partenariat avec le centre de Formation public Cepertam de Conakry (GUINEE).

Il s'agit notamment de poursuivre le développement, par transfert de technologie et de formation de formateurs, de la formation professionnelle relevant du secteur de la réparation automobile et de la conduite routière, adaptée au contexte guinéen.

La dernière phase de ce projet porte sur la consolidation de la formation technologique des formateurs en maintenance automobile et la poursuite de leur initiation aux nouvelles technologies qu'impliquent les équipements électroniques des véhicules.

L'association sollicite le soutien financier de la Communauté à hauteur de 10 000 euros.

ASSOCIATION GUINEE SOLIDARITE PROVENCE

Cette association a pour but d'apporter ou de susciter une aide humanitaire à des groupes ou organismes en GUINEE CONAKRY dans les domaines de la santé, l'éducation, la formation professionnelle et de soutenir financièrement les coopératives locales d'aide aux handicapés.

Pour la première année, elle sollicite la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le lancement d'une petite coopérative ouvrière destinée à la formation professionnelle dans les métiers de la couture et de la cordonnerie, d'une dizaine de handicapés moteurs. Cette action concrétise les trois ans de formation dispensée au centre de Koutouré.

Pour réaliser leur projet, elle sollicite une subvention de 9 200 euros.

Numéro guichet unique	Association	Action	Montant accordé en 2010	Montant sollicité en 2011	Budget de l'action	Montant 2011 proposé par la commission thématique
518	IMAG'IN	Amélioration des conditions de scolarité dans le village de Tamatave à Madagascar par la construction d'une bibliothèque et de sanitaires	3 000	4 000	13 170	4 000
562	MAISON DU JAPON	Organisation de la 8 ^{ème} édition de la manifestation « Printemps du Japon »	15 000	13 000	27 500	13 000
282	VENTALILI	Réalisation d'équipements pour de meilleures conditions de travail et de vie dans le village de Tanlili au Burkina Faso	5 000	10 000	20 000	5 000
604	MAIN DANS LA MAIN	Co-financement pour la construction de bâtiments scolaires dans le village de Moussala au Mali	3 000	9 500	35 969	3 000
277	FORMATION SANS FRONTIERES	Développer la formation professionnelle dans le secteur de l'automobile en Guinée	10 000	10 000	20 000	10 000
532	GUINEE SOLIDARITE ACTION	Lancement d'une coopérative ouvrière destinée aux handicapés en Guinée	0	9 200	13 260	3 000
TOTAL						38 000

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Bureau Communautaire 2005-B086 du 08 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions

VU la délibération 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

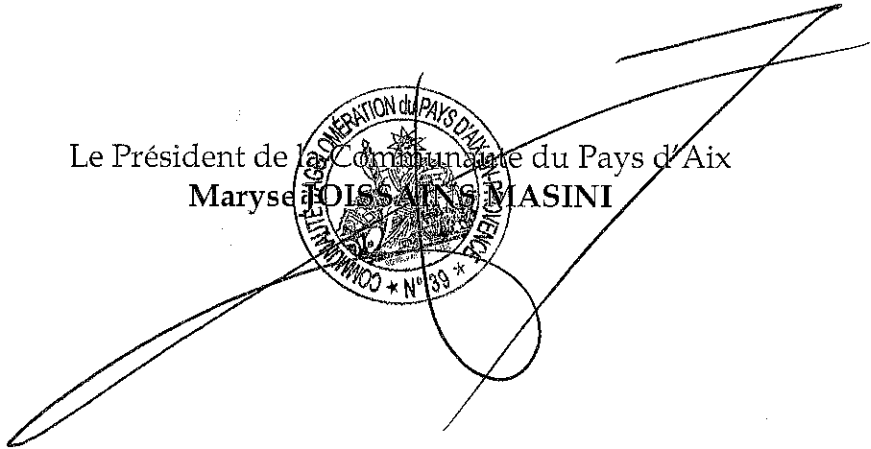
- **APPROUVER** pour un montant global de **38 000 euros** de subventions aux associations mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessus
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne 6574 de la mission relations internationales qui présente les disponibilités budgétaires
- **AUTORISER** Madame Le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Institution - Relations internationales - Attributions de subventions aux associations

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse BOISSAING MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **27 JUIL. 2011**